Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **11 (1866)**

Heft 2

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

RÉCAPITULATION.

Elite 3841 hommes ; réserve 2262 hommes ; landwehr 1691 hommes ; état-major cantonal 20 hommes ; officiers surnuméraires 11 hommes. Total général 7825 hommes.

Valais. — Le Conseil d'Etat a procédé récemment aux promotions et nominations ci-dessous :

CAPITAINES : *Dénériaz*, Alexandre, à Sion (carabiniers) ; *Dalève*, Raphaël, à Sion (carabiniers) ; *de Stockalper*, Adolphe, à St-Maurice ; *Morand*, Charles, aide-major, à Martigny ; *Delaloye*, Maurice, d'Ardon ; *de Sépibus*, Gaspard, à Sion ; *Chardon*, François, à Brigue ; *Gard*, Maurice-Joseph, de Bagne (landwehr).

LIEUTENANTS : *Loretan*, Gaspard, à Sion (carabiniers) ; *Zimmermann*, Adrien, à Sion (carabiniers) ; *Spagnoli*, Jaques, à Martigny-Ville ; *Gross*, Louis, à Martigny-Bourg ; *Michelet*, François, de Nendaz ; *Richon*, Simon, de St-Brancher ; *Gauthier*, Joseph, de Vex (landwehr) ; *Luy*, Etienne-Daniel, de St-Brancher (landwehr).

PREMIERS SOUS-LIEUTENANTS : *Derivaz*, Benjamin, de St-Gingolph (artillerie) ; *Meizoz*, Louis, de Riddes (carabiniers) ; *Bioley*, Henri, de St-Maurice ; *Exhenry*, Hypolite, de Champéry ; *Ulrich*, Auguste, à Sion ; *de Werra*, Léonce, de St-Maurice ; *Burcher*, Pierre-Joseph, de Grône (landwehr) ; *Rey-Bellet*, Pierre-Maurice, à Monthey (landwehr) ; *Cocquoz*, Maurice-Joseph, de Salvan (landwehr).

SECONDS SOUS-LIEUTENANTS : *Ribordi*, Maurice, de Riddes (artillerie) ; *Dufour*, Charles, de Monthey (artillerie) ; *Stucki*, Emile, à Sion (carabiniers) ; *Rey*, Basile, *Rey*, Xavier, de Sion ; *Rouiller*, César, de Martigny-Ville ; *Caillet*, Barthélemy, de Fully (landwehr).

Tessin. — TRIBUNAL MILITAIRE POUR L'ANNÉE 1866. — Juges : major *Mola*, capitaine *Steiner*. Suppléants : major *Martignoni*, capitaine *de Abondio*.

TRIBUNAL MILITAIRE DE CASSATION. — Juges : lieutenant-colonel *Fratecolla*, commandant *Regazzoni*, major *Pellanda*, capitaines *Marconi* et *Vegezzi*. Suppléants : major *Lurati*, capitaines *Raspini* et *Bullo*.

Genève. — La *Société genevoise d'instruction militaire*, dirigée par M. le major Armand, dans le but de familiariser chacun avec tout ce qui se rattache au service, vient de décider de rendre ses cours accessibles à tous les citoyens qui ont un grade dans notre milice, sans autre condition que celle de les suivre le plus régulièrement possible.

Son programme, dont une partie est déjà remplie, contient encore pour cette année : connaissance des armes ; — service intérieur ; — service de garde ; — infanterie légère ; — service de sûreté.

Les cours auront lieu tous les mercredis, à 8 1/4 heures du soir, au cercle des Officiers, salle d'escrime, et commenceront mercredi 10 courant.

En conséquence, nous invitons MM. les officiers et sous-officiers à prendre cette décision en sérieuse considération ; nous les prions de bien vouloir assister à ces cours, les assurant d'avance qu'ils seront tous les bien venus et que notre désir est de travailler ensemble à acquérir et fortifier les connaissances qui nous sont si nécessaires.

Le comité : Albert DORET, *président ;* — François ROSSIER, *secrétaire.* Marc BARRAUD, *trésorier ;* — Louis GANDELLIN ; — Alexis ROSSET.

ANNONCE.

MISE AU CONCOURS.

La place d'un sous-instructeur dans *le corps fédéral des instructeurs d'artillerie*, avec un traitement de 1300 fr., est mise au concours.

Les citoyens suisses désirant postuler cet emploi, sont invités à transmettre leur demande d'ici à la fin de janvier 1866, à la Chancellerie soussignée, en y joignant des certificats d'aptitude.

Les postulants doivent connaître à fond les langues française et allemande.

Berne, le 29 décembre 1865.

Chancellerie militaire fédérale.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.